



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé 145-2000**, ayant pour effet de modifier diverses dispositions, est entré en vigueur le 9 avril 2025, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 17 avril 2025.

**Pierre Caza**  
Directeur général et greffier-trésorier